



CONSEIL MUNICIPAL
CE 1^{er} AVRIL 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 1^{er} avril 2014 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire
M. Alain Letarte Conseiller no.1
Mme Isabelle Proulx Conseillère no.4
Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absents : M. Jean-Pierre Julien Conseiller no.3

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 293-2014

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après en y ajoutant au point 9.2 Location de salle 5,00 \$:



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi le 1^{er} avril 2014**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du 4 mars 2014

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Programme de développement régional & forestier (volet 2)
- 4.2 Don à la Fondation docteur- Jacques-Paradis
- 4.3 Soutien financier ou technique : élaborer la politique familiale

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de mars 2014 : (56 052,84 \$)
- 5.2 Date pour dépôt du rapport financier 2013 et rapport du vérificateur externe

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Demande de annulation des intérêts sur taxe de mutation
- 6.2 Ristourne MMQ (dépôt)
- 6.3 Inscription TPS & TVQ
- 6.4 Entente Québec-municipalités : appel à la mobilisation des membres
- 6.5 Vente de terrains « Avenue du Boisé » : amendement Rés.169-2013
- 6.6 Vente de terrains « Avenue du Boisé » : Autorisation signature
- 6.7 Prolongement de réseau de distribution (Hydro-Télébec) « Avenue du Boisé »
- 6.8 Abat-poussière été 2014

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Étude de raccordement à la station de purification actuelle

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Second projet de règlement numéro 07-2014; règlement modifiant le règlement de zonage relativement à la zone 403

9. LOISIRS

- 9.1 Prise en charge du Centre de conditionnement physique
- 9.2 Location de salle à 5,00 \$

10. DIVERS

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 294-2014

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2014.

4. CORRESPONDANCE

4.1 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL & FORESTIER

M. le maire donne l'information aux membres du conseil à l'effet que la date de dépôt de projets à la MRC pour le *Programme de développement régional et forestier* est le 30 avril 2014.

4.2 DON À LA FONDATION DOCTEUR-JACQUES-PARADIS

ATTENDU QUE la *Fondation Docteur-Jacques-Paradis* sollicite la Ville de Duparquet à l'occasion de sa campagne de levée de fonds;

Rés.295-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement de contribuer pour un montant de 300 \$ à la Fondation Docteur-Jacques-Paradis; de plus, ce montant se veut un engagement pour une année seulement.

4.3 SOUTIEN FINANCIER OU TECHNIQUE : ÉLABORER LA POLITIQUE FAMILIALE

Rés.296-2014

ATTENDU QUE la Ville souhaite bénéficier avec la MRC du Programme de soutien à la politique familiale et des avantages offerts soit financier et/ou support technique;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement que la Ville s'inscrive auprès de la MRC pour bénéficier du Programme et des avantages

offerts notamment support financier et/ou technique dans le cadre de la collaboration d'une politique familiale, tenant compte que l'on pourrait ajouter des heures travaillées à un employé municipal.

5. FINANCES

Rés.297-2014

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2014 : (56 052,84 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte et secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 56 052,84 \$.

COMPTES À PAYER EN MARS 2014

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Aecom	Consultant	439,78 \$
Alarme La Sarre	Surveillance Alarme	379,42 \$
Alain Gagné	Contrat Enlèvement	1 981,88 \$
ATRAT	Frais Adhésion	258,69 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	104,91 \$
Bibliothèque Duparquet	Contribution	30,00 \$
Boucher Lise	Frais de déplacement	29,60 \$
Brigade Incendie	Pratique / voyage	55,60 \$
Bluteau Céline	Nettoyage Centre des Loisirs	127,50 \$
Bluteau Céline	Nettoyage Gym	51,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
CSST	Cotisation	31,86 \$
De Blois,Bérubé,Lavigne inc	S.Morin	632,36 \$
Direction Ress. Financière	Bail (Greve mun)	72,43 \$
Dubé Larry	Dégeler Calvette	39,00 \$
Dubé Larry	Dégeler Calvette	39,00 \$
Fédération Québécoise des Muni.	Cotisation annuelle	757,37 \$
Garage Martin Macameau	Essence	127,25 \$
Groupe CCL	Permis / Enveloppes	564,34 \$
Groupe Ultima	Assurance	21 619,00 \$
Les Industrie Blais	Pompe	3 679,20 \$
Les Entreprises JLR	Mars	2 346,48 \$
Location lauzon	Valve	68,85 \$
Loisir et Sport Abitibi-Témiscam	Cotisation	85,00 \$
Marcel Baril	Robinet	7,17 \$
Mine Eldorado	Taxes Garage	83,69 \$
MRC	Quote-Part 25 Avril	10 099,30 \$
Norfil	Produit Entretien	44,68 \$
Norfil	Produit Entretien	85,95 \$
OMH	Contribution	2 972,00 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00 \$
Produit Pétrolier PPH	Bibliothèque	476,97 \$
Produit Pétrolier PPH	Centre des Loisirs	1 569,66 \$
Produit Pétrolier PPH	Garage/Diesel	766,36 \$
Roberge & Fils Inc.	Cache-Fil	21,75 \$
Réseau Biblio	Contribution	3 732,99 \$

Services Exploration	Cone	172,46 \$
Signoplus	Panneaux	84,85 \$
Société de l assurance auto	Permis de circulation	290,80 \$
Sun Média	Avis Public	258,69 \$
Techni-Lab	Analyse Test Eaux	215,00 \$
Ville de La Sarre	Pagettes	46,64 \$
		56 052,84 \$

5.2 DATE POUR DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les membres du conseil arrêtent une date pour une séance extraordinaire pour le dépôt et l'adoption du rapport financier 2013 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 DEMANDE D'ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR TAXE DE MUTATION

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de sa séance régulière du 4 mars 2013, avait étudié une demande d'annulation de la taxe de mutation des propriétaires de cette entreprise; la décision du conseil a été, à ce moment-là, de ne pas annuler la taxe de mutation, mais de faciliter le paiement en acceptant 5 versements égaux, répartis sur 5 années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017.

ATTENDU QUE les propriétaires de l'entreprise ont fait un versement en date de ce jour du un cinquième du montant total de la taxe de mutation et demandent au conseil municipal l'annulation des intérêts pour ce montant versé.

Rés.298-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement de lever la tranche d'intérêts dû sur le montant versé ce jour, intérêts évalués à 405 \$.

6.2 RISTOURNE MMQ (dépôt)

Monsieur le maire informe le conseil qu'une ristourne de 1 727 \$ a été versée par la MMQ représentant la part individuelle de la ristourne distribuée aux membres sociétaires admissibles, dont la Ville.

6.3 INSCRIPTION TPS & TVQ

ATTENDU QUE est requis par la Ville de souscrire auprès de Revenu Québec relativement à la taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée;

Rés.299-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lise Boucher est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet, tout formulaire de demande d'inscription à Revenu Québec pour la taxe sur les produits et services (TPS), pour obtenir un numéro de TPS; et la taxe de vente du Québec (TVQ) pour obtenir un numéro de TVQ.

6.4 ENTENTE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Rés.300-2014

Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente souscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

6.5 VENTE DE TERRAINS « AVENUE DU BOISÉ » : AMENDEMENT RÉS.169-2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Duparquet souhaite amender la **Rés.169-2013** dans laquelle il est fixé le prix de vente des terrains de l'avenue du Boisé ;

Rés.301-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté à l'unanimité que les terrains sur l'avenue du Boisé seront vendus au prix unitaire de 0,65 \$ le pied carré excluant les taxes applicables et assorti de la condition de procéder à la construction d'une maison neuve dans le délai de 24 mois de l'achat du terrain.

6.6 VENTE DE TERRAINS « AVENUE DU BOISÉ » : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les terrains de l'avenue du Boisé sont prêts pour la vente ;

Rés.302-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et résolu unanimement de vendre le lot # 6-416 à madame Cynthia Bellavance et à monsieur Frédéric Mélançon au prix de 0,65 \$ le pied carré excluant les taxes applicables et assorti de la condition de procéder à la construction d'une maison neuve dans le délai de 24 mois de l'achat du terrain.

De plus, monsieur le maire Gilbert Rivard et madame Lise Boucher directrice générale sont par la présente autorisés à signer les contrat de vente de ce terrain, pour et au nom de la Ville de Duparquet.

6.7 PROLONGEMENT DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION (HYDRO-TÉLÉBEC) « AVENUE DU BOISÉ »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Duparquet doit prolonger le réseau de distribution aérien pour Hydro & Télébec dans l'avenue du Boisé;

Rés.303-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que la Ville s'engage à acquitter sa part des frais encourus avant que Télébec procède à ces travaux soit 10 646,51 \$ taxes comprises.

Au surplus des coûts mentionnés plus haut, il est requis que la Ville assume les coûts d'arpenteur-géomètre et de notaire afin de faire enregistrer les servitudes requises pour passer les services publics.

De plus, les membres du conseil sont informés qu'aucun argent n'a été prévu au budget 2013 à ce chapitre et aucun argent n'est disponible au niveau du règlement d'emprunt.

6.8 ABAT-POUSSIÈRE ÉTÉ 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Duparquet accorde de l'importance à la qualité de l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a invité 2 fournisseurs, Marcel Baril Ltée et les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue, à soumettre une offre pour la fourniture et l'épandage du Chlorure de calcium liquide 35%;

Rés.304-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas prix proposé, celui de Marcel Baril Ltée pour la fourniture, le transport et l'épandage d'approximativement 32 000 \$ litres de Chlorure de calcium liquide 35% au prix unitaire de 0,295 \$/litre. Le coût total s'élèvera à approximativement 9 440,00 \$ plus les taxes applicables.

De plus, il est demandé par le conseil de prévoir les quantités suffisantes afin de vendre des quantités au Camping et à la Pourvoirie des Iles.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ÉTUDE DE RACCORDEMENT À LA STATION D'ÉPURATION ACTUELLE

En décembre 2010, la Ville a donné un mandat à Stavibel pour la réalisation d'une étude préliminaire afin d'évaluer la faisabilité de raccorder la pourvoirie des Iles, la pourvoirie chez Fern, le camping ainsi qu'une partie des résidences riveraines à la station d'épuration de la Ville sur le principe d'un égout basse pression. À ce moment-là, les coûts sont évalués à 442 448 \$ incluant les frais de contingences et les taxes applicables.

Les discussions d'ensuivent.

8. RÈGLEMENTS

7.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2014; RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT À LA ZONE 403

CONSIDÉRANT qu'un projet de garage dans la zone 403 a été présenté à la Ville de Duparquet et que sa hauteur est d'environ 10 m alors que la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment accessoire dans cette zone est de 5 m ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Duparquet considère que la hauteur projetée aura peu d'incidence négative sur le voisinage si le bâtiment est localisé à une certaine distance des terrains voisins ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil municipal du 7 janvier 2014;

Rés.305-2014

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Lafortune, appuyé par monsieur le conseiller Alain Letarte, et résolu unanimement d'adopter le présent règlement.

1. Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage relativement à la zone 403 » et porte le numéro 07-2014. Il modifie le Règlement de zonage de la Ville de Duparquet, numéro 269, tel que modifié par le règlement 06-2008.

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 31 mars 2014 à 19 h 30, au Centre des Loisirs situé au 79, rue Principale, à Duparquet.

2. La page 75 du Règlement de zonage est modifiée en remplaçant, dans la colonne de la zone 403 et à la ligne «Hauteur maximale bâtiment accessoire», l'inscription de « 5 » par « 5 (1) », et par l'ajout de la note suivante au bas du tableau : « (1) La hauteur maximale est de 10,5 m si le bâtiment est localisé à plus de 5 m de la limite d'un terrain appartenant à un autre propriétaire. ».

3. Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

9. LOISIRS

9.1 PRISE EN CHARGE DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal a priorisé le projet de Centre de conditionnement physique en octobre 2012;

ATTENDU QUE le projet subventionné par le pacte rural et exécuté sous la supervision d'un employé de la Ville et le Comité des Loisirs a servi de prête-nom pour la demande de subvention;

ATTENDU QUE le centre de conditionnement physique est opérationnel depuis septembre 2013 et que la Ville assume la gestion des opérations depuis ce temps.

Rés.306-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement qu'il appartient à la Ville d'assumer financièrement les actifs et les opérations du Centre de conditionnement physique et ce, depuis octobre 2012.

9.2 LOCATION DE SALLE 5,00 \$

ATTENDU QU'il y a une petite salle adjacente à la salle des équipements du centre de conditionnement physique et que la Ville veut la mettre à la disposition du public pour la location;

Rés.307-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement que cette petite salle peut être louée au coût de 5,00 \$, en après-midi ou en soirée, pour des activités communautaires de cours et de conférences.

10. DIVERS

Monsieur le maire informe le conseil que 2 personnes recevront une mention spéciale pour avoir accompli plusieurs années de bénévolat au sein de la Bibliothèque en l'occurrence madame Lise Baron ainsi que madame Gaétane Gionet.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Isabelle Proulx nous parle que les activités du défi 5-30 sont toujours en cours, que les citoyens sont invités à participer à la brochette de fruits ainsi qu'une activité surprise pour les enfants.

Madame la conseillère Sylvie Lafortune s'interroge sur un terrain à vendre par la Ville au coin de la rue Principale et de la rue de La Sarre;

Madame la conseillère Solange Gamache nous informe du succès qu'a remporté la soirée du 22 mars 2014 où le comité des Loisirs a réalisé un bénéfice de 1 891,41 \$.

12. PAROLE AU PUBLIC

Il est question du Golf à Duparquet.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.308-2014

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h40.